

inférieure à cinq ans, suivant le rythme auquel la technologie peut être assimilée.

Un contrat de licence ne devrait habituellement porter que sur les produits que le concessionnaire brésilien fabriquera dans un proche avenir; des contrats supplémentaires devront être conclus au moment opportun pour régir la fabrication de nouveaux produits. Lorsque le concessionnaire est une succursale d'une société mère ou d'une filiale brésilienne dont 50 p. 100 des actions ordinaires sont détenues par des actionnaires étrangers, le paiement de redevances sur les brevets ou les marques de commerce n'est pas autorisé.

Le règlement de la Banque centrale établit le pourcentage de redevances et de droits à l'intérieur de chaque industrie, qui varie entre 5 et 1 p. 100 du chiffre d'affaires net réalisé sur le produit. Les contrats doivent préciser quel est l'associé qui doit payer l'impôt sur le revenu du Brésil. Les versements de droits sont imposables et l'impôt peut être retenu à la source.

1 - Contrats de services techniques spécialisés (experts-conseils)

- a) Ces contrats sont établis spécifiquement pour la planification, la programmation et la réalisation d'études et de projets de même que pour la prestation de services spécialisés.
- b) L'examen préalable du contrat par l'INPI n'est pas nécessaire lorsque le service vise l'inspection d'une usine ou l'installation de matériel importé.
- c) Lorsque des services techniques urgents sont assurés à titre individuel par des techniciens étrangers et que le montant total ne dépasse pas 35 000 \$ US, il est possible de déroger à l'établissement d'un contrat en bonne et due forme et l'approbation peut être donnée d'après la facture.
- d) Le contrat peut inclure essentiellement :
 - i) l'établissement de plans directeurs ainsi que la réalisation d'études de faisabilité et d'études d'organisation de la gestion;
 - ii) l'élaboration de plans, de projets et de programmes ainsi que la supervision technique de toutes les catégories d'études techniques;
 - iii) l'installation d'une usine.
- e) Les services assurés aux sociétés étrangères par des techniciens étrangers pendant un laps de temps déterminé doivent être d'un niveau supérieur à ce qu'on peut obtenir au Brésil. Les organismes publics de réglementation ou les associations professionnelles peuvent être appelés à statuer sur la nécessité d'accorder un contrat à